|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ✹ **Définir le contrat.** | ✹ **Définir le contrat consensuel.** | ✹ **Définir le contrat solennel.** | ✹ **Définir le contrat synallagmatique.** |
| *Le contrat est un accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes, qui a pour objet de créer des obligations à l’égard des parties au contrat et à l’exclusion des tiers.* | *C’est un contrat formé par le simple échange des consentements. Oral ou écrit, la forme n’est pas une condition de validité du contrat.* | *C’est un contrat formé lorsque les parties échangent leur consentement par écrit. L’écrit est une condition de validité du contrat.* | *C’est une forme de contrat qui créé des obligations réciproques.* |
| ✹ **Définir le contrat à exécution successive.** | ✹ **Définir le contrat sans intuitu personae.** | ✹ **Définir le contrat à exécution instantanée.** | ✹ **Définir le contrat à titre gratuit.** |
| *C’est un contrat dont la réalisation s’échelonne dans le temps.* | *C’est un contrat conclu avec n’importe quelle personne qui souhaite s’engager dans le contrat.* | *C’est un contrat dont la réalisation s’effectue au jour de la conclusion du contrat c’est- à-dite immédiatement.* | *C’est un contrat qui n’est assorti d’aucune contrepartie (intention libérale).* |
| ✹ **Définir le contrat avec intuitu personae.** | ✹ **Expliquer le principe du consensualisme.** | ✹ **Définir le contenu du contrat.** |  |
| *Les parties au contrat tiennent compte de leur cocontractant. Les parties se choisissent.* | *Ce principe signifie que seule la volonté créé le contrat.* | *Le contenu du contrat correspond à l'ensemble des obligations contractuelles qui ont été librement consenties et explicitées par les parties.* |  |
| ✹✹ **Expliquer ce qu’est la nullité en droit.** | ✹ **Définir la force obligatoire du contrat.** | ✹✹ **Expliquer ce que signifie le principe de l’intangibilité du contrat.** | ✹✹ **Expliquer ce que signifie le principe de l’irrévocabilité du contrat.** |
| *Sanction appliquée à un contrat lorsqu’il rencontre un problème lors de sa formation (dol, erreur, violence, incapacité,…). Elle entraîne l’anéantissement rétroactif du contrat. On remet les parties dans l’état où elles se trouvaient avant la conclusion du contrat.* | *Une fois le contrat conclu, les parties doivent l’exécuter car le contrat devient la loi des parties (article 1134 du code civil).* | *Cela signifie qu’une partie au contrat ne peut pas modifier le contrat sans l’accord de l’autre partie.* | *Cela signifie qu’une partie au contrat ne peut mettre unilatéralement fin au contrat. L’accord de l’autre partie est nécessaire.* |
| **✹ Préciser ce qu’est ce que l’effet relatif des contrats.** | **✹ Définir la notion de bonne foi.** | **✹ Définir l’exécution forcée du contrat** | **✹ Donner la signification de l’acronyme BODACC.** |
| *Le contrat ne doit produire d’effet(s) qu’à l’égard des parties qui contractent. Les tiers ne doivent pas supporter les effets du contrat.* | *La bonne foi est le fait d’agir (former et exécuter le contrat) de manière loyale et honnête.* | *C’est une sanction prononcée par le juge qui oblige la partie, qui n’a pas exécuté ou qui a mal exécuté le contrat, à l’exécuter de force afin de respecter ses engagements.* | *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.* |
| ✹ **Donner la signification l’acronyme RCS.** | ✹ **Définir l’ordre public.** | ✹ **Définir le terme « obligation ».** | ✹ **Définir l’obligation de résultat.** |
| *Registre du commerce et des sociétés.* | *L’ordre public correspond à l’ensemble des normes impératives dont les individus ne peuvent s’écarter ni dans leur comportement ni dans leurs conventions.*  *(Vocabulaire juridique, Cornu).* | *C’est le lien juridique par lequel une personne, le débiteur, est tenue d’une prestation envers une autre personne, le créancier, en vertu d’un contrat ou de la loi.* | *C’est l’obligation d’atteindre l’objectif fixé.* |
| **✹ Obligation incitant à agir ou à s’abstenir de faire quelque chose. Qui suis-je ?** | **✹ Préciser ce qu’est ce qu’une obligation de donner.** | **✹ Préciser ce qu’est une obligation de moyen.** | **✹ Préciser et justifier si le contrat est un acte ou un fait juridique.** |
| *Il s’agit de l’obligation de faire ou de l’obligation de ne pas faire* | *C’est l’obligation de transférer la propriété d’une chose à quelqu’un.* | *Il s’agit de l’obligation de tout mettre en œuvre pour atteindre un résultat.* | *Le contrat est un acte juridique. Les partie s’engagent volontairement dans le contrat et en acceptent les conséquences.* |
| **✹ Préciser à quelle(s) catégorie(s) d’acte juridique appartient le contrat.** | **✹ Citer au moins 2 conséquences de la liberté contractuelle.** | **✹ Certains contrats sont obligatoires. Lesquelles ?** | **✹ Certaines choses ne peuvent pas faire l’objet d’un contrat. On parle de choses hors le commerce. Citer en deux exemples.** |
| *Le contrat est un acte sous seing privé, parfois un acte authentique (vente immobilière doit se faire devant notaire).* | *La liberté contractuelle permet de contracter ou de ne pas contracter, de choisir son cocontractant, de choisir le contenu du contrat qui convient.* | *Les contrats d’assurance.* | *La gestion pour autrui (mères porteuses), la vente d’organes la vente d’armes ou de drogues,…* |
| **✹✹ Le droit des contrats s’appuie sur le principe du consensualisme. Expliquer.** | **✹✹✹**  **Expliquer le dol et ses conséquences.** | **✹✹✹**  **Distinguer résolution et résiliation.** | **✹✹✹ Citer les trois obligations qui naissent lors de l’exécution d’un contrat.** |
| *Seule la volonté crée le contrat. Le contrat naît d’un simple échange des consentements. L’écrit n’est utilisé qu’à titre de preuve mais n’est pas une condition de validité du contrat.* | *Le dol est constitué lorsque l’une des parties au contrat trompe son cocontractant ou garde sous silence un élément important. Si le dol est reconnu par le juge, celui-ci pourra alors prononcer la nullité du contrat* ***(anéantissement rétroactif****).* | *2 sanctions prononcées par le juge :* ***La résolution*** *est prononcée en cas de problème dans l’exécution d’un contrat à exécution instantanée. Elle a un effet rétroactif.* ***La résiliation*** *est prononcée en cas de problème dans l’exécution d’un contrat à exécution successive. Elle a un effet pour l’avenir.* | *Le contrat a force obligatoire entre les parties. Une partie ne peut pas rompre le contrat ou le modifier unilatéralement. Les parties doivent exécuter le contrat de bonne foi.* |
| **✹✹✹ Présenter les modalités de mise en œuvre de la responsabilité contractuelle.** | **✹✹ Lister les sanctions que le juge peut prononcer si la responsabilité contractuelle de l’une des parties est engagée.** | **✹✹ Lister les cas où la partie fautive peut s’exonérer de sa responsabilité civile contractuelle.** | **✹✹ Préciser l’étendue du pouvoir d’interprétation et d’immixtion du juge dans le contrat.** |
| *En rapportant la preuve de l’existence du contrat, de la mauvaise exécution ou de l’inexécution du contrat (la faute), d’un dommage et d’un lien de causalité entre le contrat, la faute et le dommage.* | *Le juge peut décider soit l’exécution forcée du contrat, soit la résolution ou la résiliation du contrat. Et dans tous les cas, il est possible de demander des dommages et intérêt.* | *Il est possible de s’exonérer de sa responsabilité en rapportant la preuve d’un cas de force majeure, de la faute de la victime ou de son insanité d’esprit, de la faute d’un tiers.* | *En principe, le juge n’interprète pas le contrat. Il recherche la commune intention des parties. Toutefois, si les parties sont en litige ou si le contrat comporte des lacunes créant un déséquilibre manifeste à l’égard de la partie faible, alors le juge peut interpréter, voire s’immiscer dans le contrat.* |
| **✹✹✹ Préciser la particularité de la période des pourparlers dans les négociations contractuelles.** | **✹✹ Indiquer à quelle condition la rupture des pourparlers pourraient devenir abusive.** | **✹ Déterminer si le cahier des charges est une obligation légale.** | **✹ Distinguer maître d’œuvre et maître d’ouvrage.** |
| *C’est la période pendant laquelle les parties sont libres de négocier avec plusieurs entreprises sous quelque forme que ce soit. Le lien contractuel n’est pas encore créé. Il est également possible de rompre à tout moment les pourparlers (sauf rupture brutale).* | *En principe, les parties sont libres de négocier et d’arrêter la négociation à tout moment, sauf en cas de rupture abusive ; par exemple, si la rupture est trop proche de la date de signature du contrat et sans motif.* | *Non, c’est un document fortement conseillé. Mais s’il est élaboré, il devient un des éléments de la relation contractuelle des parties.* | *Le maître d’ouvrage est le client tandis que le maître d’œuvre est le prestataire de service.* |
| **✹✹ Préciser à qui incombent le devoir de collaboration et le devoir de recette.** | **✹✹ Préciser à qui incombent le devoir de conseil et le devoir de délivrance.** | **✹ Définir le nom de domaine.** | **✹ Citer le nom de l’organisme international assurant la gestion des noms de domaine (DNS).** |
| *Ces deux obligations incombent au maître d’ouvrage (client).* | *Ces deux obligations incombent au maître d’œuvre (prestataire de services informatiques).* | *C’est la dénomination d’un site internet. Il est la représentation alphanumérique de l’adresse IP de l’hébergeur du site.* | *C’est l’ICANN.*  *(Internet Corporation for Assigned Names and Numbers)* |
| **✹ La CNIL s’occupe de la gestion des noms de domaine en .fr. Vrai ou Faux ?** | **✹ L’AFNIC ne gère que l’extension territoriale .fr. Vrai ou Faux ?** | **✹✹ Il existe deux catégories de nom de domaine de 1er niveau (TLD, ou Top Level Domain). Préciser lesquels.** | **✹✹ Présenter les règles d’attribution des noms de domaine (NdeD).** |
| *FAUX, c’est l’AFNIC*  *(*Association française pour le nommage internet en coopération) | *Faux, elle gère aussi les extensions de la Réunion, de Wallis et Futuna, de Saint Pierre-et-Miquelon, des Terres australes, de Mayotte. Elle gère également de nouvelles extensions (le .paris par exemple).* | *Il existe les extensions génériques, les gTLD (.com, .net, .edu,…) et les extensions territoriales, les ccTLD, (.fr, .ca, .us,…).* | *Il faut d’abord choisir un NdeD respectant les règles de syntaxe sur internet. Puis il faut vérifier qu’il est libre sur la base de données choisie (Internic ou Whois). Si c’est le cas, la règle est alors celle du « 1er arrivée, 1er servi ». Il faut alors procéder rapidement à l’enregistrement du NdeD.* |
| **✹✹ Rappeler la procédure d’enregistrement d’un nom de domaine.** | **✹✹✹ Expliquer comment prouver la concurrence déloyale entre les noms de domaine suivants : eclipse.fr et ecclipse.fr.** | **✹✹ Présenter le cybersquatting.** | **✹✹✹ En cas de conflit entre un nom de domaine et une marque, déterminer l’issue du conflit si la marque a été déposée avant le nom de domaine.** |
| *1/ L’auteur du site internet doit vérifier lui-même la disponibilité du nom de domaine,*  *2/ il doit ensuite s’’adresser à un bureau d’enregistrement,*  *3/ Adresser la demande à l’Ale FNIC.* | *Il faut prouver la faute (similitude des signes, la similitude des spécialités des concurrents et la similitude des zones géographiques d’influence des sites), le dommage et le lien de causalité entre la faute et le dommage (application de l’article 1382 du code civil).* | *Le cybersquatting est la situation dans laquelle un tiers enregistre un nom de domaine faisant référence à une marque ou une entreprise concurrente dans le but de profiter de sa notoriété ou pour le revendre.* | *On applique la règle de l’antériorité. Si la marque a été déposée à l’INPI avant que le nom de domaine n’ait été déposé à l’AFNIC, alors le propriétaire de la marque peut demander la restitution du nom de domaine à son profit en engageant une action en contrefaçon.* |
| **✹✹✹ Comparer les extensions gTLD et les extensions ccTLD que peuvent prendre les noms de domaine.** | **✹✹ Préciser quels noms de domaines sont inaccessibles du grand public.** | **✹ Indiquer les techniques permettant de protéger efficacement un nom de domaine.** | **✹✹✹ En cas de conflit entre deux noms de domaine, il est possible d’engager une action en contrefaçon. Vrai ou faux ?** (Justifier) |
| *Point commun : ce sont des extensions de 1er niveau*  *Différence : les gTLD sont des extensions génériques, de type .edu, .net ; .org, .com tandis que les ccTLD correspondent aux extensions territoriales telles que .fr, .ca, .eu, .us,…* | *Sont concernés le nom des collectivités territoriales, des instances nationales ou internationales, des services publics, les noms d’élus.* | *La meilleure technique est d’enregistrer son nom de domaine en tant que marque auprès de l’INPI.* | *Faux, seuls les titulaires d’une marque peuvent engager cette action. Il faut donc faire enregistrer son nom de domaine en tant que marque pour que l’action en contrefaçon soit possible.* |
| **✹✹✹En cas de conflit entre un nom de domaine et une marque, il est possible d’engager une action en contrefaçon si la marque été déposée avant le nom de domaine. Vrai ou faux ?** | **✹✹ Expliquer les avantages à protéger son nom de domaine en l’enregistrant en tant que marque auprès de l’INPI.** | **✹ Déterminer l’action en justice qui peut être engagée en cas de conflit entre deux noms de domaine.** | **✹✹ Lister les sanctions qui peuvent être prononcées par le juge à l’encontre de l’auteur du dommage, en cas de conflit entre deux noms de domaine.** |
| *Vrai, mais seulement pour le titulaire de la marque. D’où l’intérêt de faire enregistrer son nom de domaine en tant que marque.* | *La protection est de 10ans renouvelable indéfiniment, donc la protection est de longue durée. De plus, le titulaire de la marque est présumé en être le propriétaire. C’est donc à l’autre partie de rapporter la preuve de ses agissements.* | *Seule l’action en concurrence déloyale permettra de résoudre le conflit.* | *Le juge peut décider la fermeture du site internet, des dommages et intérêts à hauteur du préjudice subi et/ou la publication de la sanction.* |
| **✹✹ Déterminer si le titulaire d’une marque nouvelle peut revendiquer un nom de domaine ancien qui est abandonné.** | **✹✹ Lister les mentions légales que la loi LCEN de 2004 impose lors de la mise en ligne d’un site vitrine, en France.** | **✹✹✹ Lister les mentions légales la loi LCEN de 2004 impose lors la mise en ligne d’un site de ventes en ligne, en France.** | **✹ Définir le commerce électronique.** |
| *OUI, seuls les noms de domaine effectivement exploités ne peuvent être revendiqués. Par conséquent, il est possible de demander l’attribution d’un nom de domaine laissé à l’abandon.* | *Doivent apparaître les informations concernant le propriétaire du site, le concepteur du site et l’hébergeur du site.* | *Doivent apparaître les informations concernant le propriétaire du site, le concepteur du site, l’hébergeur du site, les conditions générales et spécifiques de vente en ligne et les mesures de protections mises en place pour protéger les données à caractère personnel.* | *L’article 14 alinéa 1er de la loi LCEN de 2004 le définit comme étant « l’activité économique par laquelle une personne propose ou assure à distance par voie électronique la fourniture de biens ou de services. »* |
| **✹ Distinguer trois formes différentes de commerce électronique.** | **✹ Préciser ce qu’est un contrat électronique.** | **✹ Préciser la signification de l’acronyme EDI.** | **✹ Indiquer si le contrat électronique est soumis aux conditions de formations des contrats (prévu à l’article 1128 du code civil).** |
| *Le commerce électronique peut s’effectuer entre professionnels (BtoB), entre entreprises et particuliers (BtoC), entre particuliers (CtoC, marché de l’occasion),…* | *C’est un contrat de vente de biens et/ou de prestation de service dont la particularité est d’être conclu et exécuté à distance, via un outil électronique.* | *EDI signifie Échange de Données Informatisées. C’est un outil de communication entre l’entreprise et ses partenaires notamment ses fournisseurs.* | *Oui, comme tout contrat.* |
| **✹✹✹ Préciser les conditions de formation du contrat électronique, aussi bien sur le fond que sur la forme.** | **✹✹ Expliquer la règle du double-clic en matière de contrat électronique.** | **✹✹ L’envoi d’un accusé réception après validation d’une commande sur internet entre professionnels n’est pas obligatoire. Vrai ou Faux ?** | **✹✹✹ Préciser la loi applicable au contrat électronique entre un vendeur français et un client européen.** |
| *Il doit respecter l’article 1128 du code civil, être conclu sous la forme d’un écrit électronique, et respecter la règle du double-clic si le contrat est à destination d’un consommateur..* | *Pour accepter le client doit donner son consentement par deux fois : une 1ère fois, il valide sa commande, une 2ème fois, il confirme sa commande. Le 2ème clic entraîne la formation du contrat.* | *Faux, le vendeur doit toujours envoyer un accusé réception dans un délai raisonnable à son client, quelque soit son statut.* | *On applique la loi du pays de l’e-commerçant si les 2 parties sont d’accord. Sinon, il faut se référer au contrat.* |
| **✹✹✹ Préciser la loi applicable au contrat électronique entre un consommateur français et un vendeur européen.** | **✹✹ Préciser la juridiction compétente en cas de litige en ligne entre deux entreprises françaises.** | **✹✹ Indiquer la compétence du juge français en matière de litige sur Internet.** | **✹✹ L'usage d'un nom de domaine permet son opposabilité aux marques déposées ultérieurement. Vrai ou faux ? Justifier.** |
| *On applique la loi du pays de l’e-commerçant. Mais les parties peuvent négocier cette modalité dans le contrat. En tout état de cause, si l’acheteur est un consommateur français, alors il bénéficie de la protection du droit de la consommation français.* | *Le tribunal compétent sera le tribunal de commerce. Les parties peuvent librement choisir le lieu de règlement des conflits (soit en fonction de la résidence du vendeur, soit en fonction de celle de l’acheteur).* | *Dès lors qu’un produit ou service est vendu en France, le juge français peut être saisi. Toutefois, l’application de la décision à l’étranger reste incertaine.* | *Vrai, les noms de domaine constituent une antériorité opposable au dépôt de la marque, dès lors que le nom de domaine a été déposé antérieurement à la marque et qu'il a fait l'objet d'une exploitation effective.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ✹✹ **Citer les trois conditions nécessaires pour que le juge français puisse être saisi d’un conflit en matière de nom de domaine.** | ✹ **Citer différents moyens de paiement en ligne.** | ✹✹ **Expliquer ce qu’est un consommateur au sens du code de la consommation.** | ✹✹ **Présenter l’obligation générale d’information qui pèse sur le vendeur**  (article L111-1 du code de la consommation). |
| *1/ Si le site est rédigé en français ou susceptible d’être traduit en français,*  *2/ S’il vise un public français,*  *3/ et si les produits et/ou services sont disponibles à la vente en France.* | *La Carte bancaire, la e-carte bancaire, le virement, le paiement Pay-Pal, le paiement par téléphone mobile.* | *En droit français, est considérée comme un consommateur,*  *1/ une personne physique qui se procure un bien pour un usage non-professionnel,*  *2/ un professionnel qui agit en dehors de sa sphère de compétences.* | *Tout vendeur doit être en mesure d’indiquer au client son identité, les caractéristiques du produit et les prix (en €, TTC), lui communiquer les conditions de vente, de paiement, de livraison, de service après-vente.* |
| **✹✹ Le cybervendeur a l’obligation d’archiver tout contrat conclu en ligne pendant 10 ans, quelque soit son montant. Vrai ou faux ?** | **✹✹ Citer au moins deux raisons expliquant l’utilité de la règle du double clic.** | **✹ Indiquer le délai minimum légal de rétractation auquel à droit un consommateur ayant effectué un achat en ligne.** | **✹✹✹ Arthur vient d’acheter en magasin un nouveau jeu vidéo. Mais il regrette. Sur internet, il est vendu moins cher. Déterminer s’il peut se rétracter.** |
| *Faux, le cybervendeur doit archiver tout contrat conclu en ligne d’un montant égal ou supérieure à 120€ pendant 10 ans.*  *Pas d’obligation d’archivage pour les petites sommes.* | *Elle doit permettre au client de donner un consentement libre et éclairé, de ne pas s’engager trop vite dans le contrat pour ensuite en demander l’annulation. Cela sécurise le client mais aussi la transaction.* | *Le délai de rétractation minimum légal pour les transactions en ligne est de 14 jours.* | *Le délai de rétractation ne s’applique que sur les ventes en ligne. Arthur ne peut donc pas se rétracter.*  ***Cas pratique attendu.*** |
| ✹✹✹ **L’entreprise e-TECH, concepteur de logiciel, vient d’acquérir un PGI. Mais elle souhaite se rétracter. La concurrence lui propose une meilleure offre. Est-ce possible ?** | ✹ **Citer trois types de produits vendus en ligne pour lesquels le délai de rétractation ne s’applique pas.** | ✹ **Citer trois obligations du cybercommerçant.** | **✹✹ Préciser ce qu’est ce qu’une clause abusive dans un contrat de vente en ligne.** |
| *Le droit de rétractation n’existe que pour protéger le consommateur. Or la vente a eu lieu entre deux professionnels. E-TECH ne peut donc pas se rétracter.*  ***Cas pratique attendu.*** | *Les produits personnalisés ; les produits périssables ; les journaux, périodiques, magazines ; les services d’abonnement Internet ; les CD, DVD dont l’emballage a été défait ; les voyages, les transports, la restauration, les prestations hôtelières, les billets de spectacles, la location de voitures,…* | *Obligation de délivrance du bien dans les délais et les modalités prévus, obligation de sécurité de la chose vendue, obligation de garantie contre les vices cachés, protection contre les clauses abusives.* | *C’est une clause qui a pour effet de créer un déséquilibre significatif entre les droits et les obligations des parties au contrat. Cette clause est alors réputée non écrite par le juge.* |
| ✹✹ **Définir un vice caché.** | ✹ **Préciser deux obligations du cyberacheteur.** | ✹✹ **Expliquer ce qu’est une e-marketplace.** | ✹✹ **Présenter les conditions de formation de tout contrat, imposées par l’article 1128 du code civil.** |
| *C’est un défaut existant au moment de l’achat et qui, lorsqu’il se révèle, empêche de faire un usage normal du produit. Ce défaut ne pouvait pas être décelé au moment de l’achat. Et il ne résulte pas d’une mauvaise utilisation du produit.* | *Il doit payer le prix et prendre livraison du bien.* | *C’est le nom donné à un site commercial (B2B mais aussi B2C et même C2C) offrant, sous la forme d´une plate-forme technique, des mécanismes de transaction sécurisés permettant aux acheteurs de comparer et sélectionner différentes offres de fournisseurs pour des biens ou des services.* | *L’article 1128 du code civil pose 3 conditions à la validité d’un contrat : les parties doivent être capables et donner un consentement libre et non vicié. Le contenu du contrat doit être licite et certain.* |
| **✹ Présenter la notion de responsabilité.** | **✹ Distinguer responsabilité civile et responsabilité pénale.** | **✹✹ Présenter les différentes formes de La responsabilité civile.** | **✹ Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle.** |
| *C’est l’obligation de réparer un dommage causé à une victime devant la justice et d’en assumer les conséquences civiles, pénales ou disciplinaires.* | *La RC sanctionne l’auteur d’un dommage causé à autrui en l’obligeant à réparer ce préjudice (dommages et intérêts). La RP sanctionne l’auteur d’une infraction portant atteinte aux intérêts de la société.* | *La responsabilité contractuelle et la responsabilité extracontractuelle.*  *+ Explications* | *En cas de mauvaise exécution ou d’inexécution d’un contrat.* |
| **✹ Présenter les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile extracontractuelle.** | **✹✹✹ Indiquer les fondements de la responsabilité civile contractuelle.** | **✹✹✹ Mme Mayer a été mordue par un reptile au zoo. Depuis elle est alitée. Déterminer l’action en justice qu’elle peut engager à l’encontre du parc animalier.** | **✹ Lister les éléments de preuve à rapporter pour obtenir réparation en matière de responsabilité civile extracontractuelle.** |
| *Lors de la survenance d’un fait juridique qui cause un dommage.* | *Sur le fondement des nouveaux articles 1103, 1104 et 1231-1 du code civil.* | *Fait générateur : la morsure, Dommage : corporel, Lien de causalité : état de santé de Mme Mayer s’est dégradée à la suite de cette morsure. Ccl : Elle peut donc engager la responsabilité extracontractuelle du zoo sur le fondement de la responsabilité du fait des choses que l’on a sous sa garde.* | *Il faut rapporter la preuve de l’existence d’une faute, d’un dommage et d’un lien de causalité entre la faute et le dommage.* |
| ✹✹✹ **Julie n’a pas reçu le tableau qu’elle avait commandé sur Internet dans les délais prévus. Indiquer l’action en justice qu’elle peut engager.** | **✹✹ Définir le cas de force majeure.** | ✹✹ **Déterminer l’action en justice qu’un client pour engager lorsqu’un salarié de chez Darty lui fait subir un préjudice.** | ✹✹✹ **Julie, 2 ans, pédale sur la route. Un automobiliste fait alors un écart pour éviter la fillette mais percute Geneviève. Expliquer comment Geneviève peut obtenir réparation.** |
| *La commande sur Internet est un contrat. Le non respect des délais de livraison entraîne donc l’apparition d’un préjudice matériel permettant à Julie d’engager la responsabilité civile contractuelle contre le vendeur du tableau.* | *C’est un événement imprévisible, irrésistible, insurmontable et extérieur à la personne qui le subi.*  *Ex : incendie, inondations, ouragans,…* | *Il faut engager la responsabilité civile extracontractuelle de DARTY sur le fondement de la responsabilité du fait d’autrui (1242du Code Civil)* | *Elle peut engager la responsabilité extracontractuelle de l’automobiliste et celle des parents de la fillette pour défaut de surveillance. Cas pratique attendu.* |
| **✹✹ Expliquer le principe de l’irresponsabilité des intermédiaires techniques.** | **✹ Préciser ce qu’est ce qu’un FAI.** | **✹ Préciser ce qu’est ce qu’un hébergeur.** | **✹ Déterminer dans quelle situation la responsabilité des intermédiaires techniques peut être engagée.** |
| *En droit, les intermédiaires techniques (tels que les FAI, hébergeurs,…) ne peuvent être responsables des contenus diffusés par l’intermédiaires de leurs outils s’iIs ne font qu’assurer la transmission et le stockage d’informations.* | *Le fournisseur d’accès à internet (FAI), est une personne physique ou morale dont l’activité est de fournir, à l’utilisateur, l’accès à des services de communication publique en ligne (définition issue de l’article 6 de la loi LCEN de 2004) : courriel, sites web.* | *Il est un fournisseur de services de stockage et de gestion de contenus permettant à un fournisseur de contenus de rendre ses pages accessibles au public. C’est un prestataire technique qui n’est pas le créateur des contenus qu’il héberge.* | *S’ils s’immiscent dans la rédaction des contenus.* |
| **✹ Lister les missions des intermédiaires techniques depuis la loi de 2004.** | ✹✹ **Si un internaute fait part à un hébergeur d’un contenu illicite sur un site qu’il héberge, préciser le délai d’intervention de l’hébergeur pour retirer les contenus illicites.** | ✹✹ **Un FAI ou un hébergeur est assimilable juridiquement à un éditeur de contenu. Vrai ou Faux ?** | **✹✹ Déterminer si un FAI qui publie des informations le concernant sur son propre site internet peut- être assimilé à un éditeur de contenu.** |
| *Ils doivent conserver les données d’identification et de connexion des utilisateurs pour des raisons pénales, participer à la lutte contre la contrefaçon et les comportements illégaux sur internet.* | *Il a environ 24h pour air. Le juge exige une prompte réaction.* | *FAUX, c’est un simple intermédiaire technique, qui met des outils à disposition des utilisateurs mais ne participe pas à la rédaction de contenus.* | *OUI, le FAI est alors responsable des informations qu’il diffuse sur ce site.* |
| **✹✹ Citer trois missions du concepteur de logiciel.** | **✹✹ Présenter l’obligation principale du concepteur de logiciel.** | **✹✹ Déterminer l’étendue de l’obligation d’information du concepteur de logiciel.** | **✹✹✹ Indiquer qui réalise la recette définitive lors de la conception d’un logiciel.** |
| *1/ Élaborer le cahier des charges avec le client, 2/ Développer le logiciel, 3/*  *Tester le logiciel (phase de recette provisoire), 4/ Rédiger la documentation, 5/ Assurer le suivi et la maintenance.* | *Il supporte* ***l’obligation d’information*** *du client. Cela signifie qu’il doit remplir une obligation de renseignement, une obligation de conseil et une obligation de mise en garde* | *Il a une obligation de moyen c’est-à-dire qu’il doit tout mettre en œuvre pour atteindre son objectif.*  *Cette obligation est aussi allégée par l’obligation de collaboration du client.* | *La recette définitive est la dernière étape de la réalisation du logiciel. Le client réalise cette dernière phase de teste pour vérifier son bon fonctionnement. S’il est satisfait, il prend possession du logiciel. Sinon, il demande des actions correctives.* |
| **✹✹ Indiquer la conséquence de la recette définitive lors de la conception d’un logiciel.** | ✹✹✹ **La société Be-Tech livre le logiciel au client avec trois mois de retard. Son client souhaite engager une action en justice. Laquelle ?** | **✹✹ Lister les coûts engagés par l’entreprise qui créé un site internet.** |  |
| *C’est la dernière étape de la réalisation du logiciel, si le client valide la recette définitive, le logiciel devient alors la propriété du client.*  *La recette définitive entraîne donc le transfert de propriété du logiciel.* | *Le retard de livraison sera assimilé à une mauvaise exécution du contrat.*  *Par conséquent, le client pourra engager une action civile sur le fondement de la responsabilité contractuelle de Be-Tech.* ***Cas pratique attendu.*** | *1/ Le coût du service réalisé par le bureau d’enregistrement (registrar domain) pour l’enregistrement du nom de domaine auprès de l’AFNIC,*  *2/ Le coût de conception du site,*  *3/ Le coût ensuite de maintenance du site.* |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |